



Direction Générale des Services
 Subdivision Administrative des Iles du Vahit
ARRIVÉE LE

10 AVR. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION: 10/04/2026
 IDV: 27/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. TEISSIER Mike maire de la commune de Papara. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. Yann OTCENASEK est nommé secrétaire de séance.

Date de transmission IDV	10/04/2026	Date du Rendu exécutoire	10/04/2026
Date d'affichage de la délibération	10/04/2026		

OBJET : Portant désignation des membres du conseil d'administration de la régie des eaux VAIPU

NOMBRE DE CONSEILLERS
 EN EXERCICE : 33
 PRESENTS : 31
 PROCURATIONS : 02
 ABSENT : 00
 VOTANTS : 33
 POUR : 33
 CONTRE : 00
 ABSTENTION : 00

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans les délais légaux

Le Maire
 TEISSIER Mike

	Présent	Absent	Procuration
M. TEISSIER Mike Ariipeu Teiho, Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme TAAVIRI EPOUSE JUNOT Tauatea, 1 ^{ère} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. UEVA Lionel, 2 ^{ème} adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme AROMAITERAI Maiarii, 3 ^{ème} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TERJINATOOFA Pascal Petero, 4 ^{ème} adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme TEAHU EPOUSE TERINOHO Lydie Tahia, 5 ^{ème} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. OTCENASEK Yann, 6 ^{ème} adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme TUPAI Angeline, 7 ^{ème} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TEINAORE Ariara Junior, 8 ^{ème} adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme PORLIER EPOUSE TEAHA Moerani, 9 ^{ème} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. LEE Alexander, conseiller	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	TAAVIRI Tauatea
Mme AUKARA épouse SALMON Sylvana, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. HENRIOU Jean-Claude Heinere, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme TEHAAI EPOUSE PAPU Hilda, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme FAATAHE EPOUSE BOUGUES Terangi Lenick, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TEKOPUNUI Alphonse, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. RAVEINO Emmanuel Apera, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TIAPATAI Manutea Marlon, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme GROUAZEL. Eva, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme BENNETT Maud, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TAVITA Taamai Jean, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme BARFF Faimano Albertine Poerava, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TAIARUI Heimanu, conseiller	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PORLIER Moerani
Mme PITA Tetuaotemataroa, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. AVAE Rahiti, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. OITO Pierre, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme CHOUNE-I.ECOMTE Alice, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme FLORES-LE GAYIC Béatrice, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. RENETEAUD Maurice Tereva, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme IOTUA - MOTAHU Louisa, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. MOU-FAT Henere, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme PUNUA Sonia, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. RIMA Fabien, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Formant la majorité des membres en exercice.

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ; modifiée par les lois n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
- Vu** le décret 72-407 du 5 octobre 2007 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- Vu** la délibération n°2011-30 du 1^{er} décembre 2011 portant création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées et approuvant ses statuts ;
- Vu** la délibération n° 2020-64 du 16 décembre 2020 portant retrait de la compétence ASSAINISSEMENT de la régie des eaux de Papara ;
- Vu** la délibération n° 2020-65 du 16 décembre 2020 approuvant la création de la communauté de commune TEREHEAMANU et ses statuts ;
- Vu** la délibération n°2025-70 du 22 décembre 2025 portant désignation de Monsieur Benjamin ORA en qualité de Directeur de la Régie des eaux de Papara dénommée " EPIC VAIPU" ;
- Vu** la délibération n° 2026-03 du 27 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger au sein du conseil municipal de la commune de Papara ;
- Vu** l'élection du maire et de ses adjoints par le conseil municipal dans sa séance du 27 mars 2026.
- Vu** les statuts de la régie des eaux ;

EXPOSE DES MOTIFS

En application de l'article R.2221-1 du CGCT, le conseil municipal a fait le choix, par délibération du 1^{er} décembre 2011, de créer une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale pour la gestion des services de l'eau potable. Il s'agit autrement dit de la création d'un établissement public industriel et commercial dénommé VAIPU.

Cet établissement est administré par un directeur qui a été désigné par le conseil municipal en séance du 22 décembre 2025 par délibération ci-dessus visée.

Ce conseil d'administration adopte le budget de l'établissement, fixe les tarifs, règle toutes les questions concernant le fonctionnement de ce service, etc. .

Le choix de créer un établissement public est justifié par la volonté de la commune de garder la maîtrise de ces compétences en eau et assainissement initialement, de maintenir l'exploitation et la gestion de ces services en régie directe.

Depuis la création de la Communauté de Communes TEREHEAMANU, seule la compétence en eau est assurée par l'Établissement Public.

L'objectif est également d'offrir à nos habitants, en permanence, la meilleure eau au meilleur coût, qu'elle garantisse l'accès à ce service public en les associant pleinement à sa gouvernance. C'est la raison que parmi les 9 membres du conseil d'administration, 2 membres sont issus de la société civile.

ADOPTE

Article 1. Sont désignés, conformément aux statuts, membres du conseil d'administration de la régie des Eaux VAIPU :

En qualité de représentants du conseil municipal :

- M. Mike TEISSIER, maire de la commune de Papara
- M. Pascal TERIINATOOFA
- Mme Tauatea TAAVIRI épouse JUNOT
- M. Lionel UEVA
- Mme Tahia TEAHU épouse TERIINOHO
- Mme Béatrice FLORES-LE GAYIC
- M Fabien RIMA

En qualité de représentants des usagers des services :

- M. Guy BENNETT
- Mme Cindy LEROUX

Article 2. Toutes délibérations antérieures relatives à la désignation des membres du conseil d'administration de la régie des eaux VAIPU sont abrogées.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

*La présente délibération est transmise à Madame la Cheffe de la Subdivision Administrative des Iles du Vent.
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.*

Secrétaire de séance



M. Yann OTCENASEK



TEISSIER Mike

